

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 80 22 janvier 1951

n° 80 22

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 janvier 1951

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1951

Date du numéro
31 janvier 1951

VISAS

Le Gouverneur des Colonies. N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 482 du 6 mai 1940 fixant les modalités des locations-ventes et des locations des immeubles sis à Djibouti et appartenant au Territoire: Vu la nécessité de soutenir une action en expulsion contre le sieur Mohamed Abdi Mohamed, locataire d'un des logements du groupe d'habitations pour autochtones sis au quartier 6,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— L'administrateur, commandant du cercle de Djibouti, est désigné pour ester en justice en notre nom contre le sieur Mohamed Abdi Mohamed, avec faculté de subdéléguer. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel du Territoire.

Le Gouverneur, N. SADOUL.